



CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE MINE
DE LITHIUM DANS L'ALLIER

11.03.2024
07.07.2024

N°33 | JUILLET 2024



Les Écologistes

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le groupe "Les Écologistes" regroupe les 28 élus régionaux siégeant au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont issus des partis politiques Les Écologistes-EELV, Génération.s, Génération Ecologie et certains sont non-encartés. Il s'agit du premier groupe d'opposition au conseil régional.

Groupe "Les Écologistes"

Adresse:

101 cours Charlemagne - 69002 –
LYON

Mail:

contact@ecologieaura.fr

Site:

<https://ecologieaura.fr/>

Le point de vue du groupe Les Écologistes au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes sur le projet de mine de lithium dans l'Allier

EN BREF.

L'exploitation du gisement de lithium sur la mine de Beauvoir impactera les politiques publiques du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes sur plusieurs années. En effet, plusieurs compétences régionales seront mobilisées au travers des politiques publiques mises en place comme l'aménagement du territoire, l'économie, les transports, l'environnement ou encore la formation professionnelle.

En préparation de l'alternance politique avec l'arrivée d'une majorité d'élus écologistes à la présidence de la Région en 2028, date estimée du début d'exploitation de la mine, notre groupe se doit de prendre position sur l'opportunité du projet EMILI.

D'une manière générale, notre groupe reconnaît l'intérêt de l'exploitation de ce gisement en ce qu'il s'inscrit dans un objectif de réindustrialisation et de production nationale de notre consommation en lithium. Nous estimons que l'on ne peut pas continuer à exporter nos pollutions et faire subir à d'autres pays les conséquences de notre mode de vie induites par l'extractivisme.

Cependant, nous refusons de donner un blanc-seing pour ce projet de mine de lithium du fait de son ampleur et des impacts environnementaux et sociaux qu'il induira.

Nous attendons qu'Imerys apporte des garanties claires quant à l'impact du projet sur la ressource en eau et la biodiversité, sur le traitement des déchets pendant et après la phase d'exploitation, sur la qualité des emplois créés ainsi que sur l'utilisation finale du lithium.



SUR LE PROJET

UNE REPONSE AUX ENJEUX DE REINDUSTRIALISATION DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Les transports sont le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre dans le monde. Pour répondre à l'objectif de zéro émission nette des gaz à effet de serre d'ici 2050 et pour se conformer à l'interdiction de vente de nouvelles voitures à moteurs thermiques d'ici 2035 fixée par la Commission européenne, ce secteur doit évoluer. Une des principales pistes est le développement de moteurs à batteries électriques dont un des composants essentiels est le lithium. Sa production a été multipliée par trois en dix ans et la tendance devrait s'accélérer puisque l'Agence internationale de l'énergie estime qu'à ce rythme la demande mondiale d'ici 2040 devrait être multipliée par 13¹ !

Actuellement la France dépend à 100% des importations pour son approvisionnement en lithium et l'Europe assure moins d'un pourcent de la production mondiale. Le premier producteur mondial de lithium est l'Australie qui à elle seule a produit 86 000 millions de tonnes en 2023, suivie par le Chili et la Chine. La majorité des réserves se situe aujourd'hui en Amérique Latine.

Le projet EMILI vise à extraire à partir de 2028 un million de tonnes de lithium à un rythme de 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an afin de pourvoir à la fabrication de l'équivalent de près de 700 000 batteries de voitures électriques. L'exploitation du lithium permettrait également la création directe et indirecte de 1000 emplois selon l'entreprise Imerys.

Cependant, l'exploitation de gisements de métaux va souvent de pair avec le non-respect des droits de l'Homme. C'est le cas par exemple en République Démocratique du Congo où l'ONU dénombrait 40 000 enfants travaillant dans les mines de métaux nécessaires aux batteries électriques². Des violations envers les peuples indigènes ont également été relevées en Argentine.

Cette relocalisation de l'extraction et de la production d'un minerai essentiel à la transition écologique permettrait d'en contrôler davantage les conditions et de ne pas faire payer le prix de notre transition écologique à d'autres pays.

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL IMPORTANT

Il est impératif que ce projet ne se fasse pas au détriment de la biodiversité locale. Même si le site est déjà un site minier, ce qui limite d'emblée l'impact écologique et paysager du projet, il verrait son activité plus que doubler : aux 25 000 à 30 000 tonnes de kaolin extraites annuellement s'ajouteraient donc 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an pendant 25 ans et 3 millions de tonnes de roches par an.

De plus, la mine de Beauvoir se situe en bordure de la forêt des Colettes, site classé Natura 2000, dans le bassin versant de la Boule et donc de la Sioule, affluent de l'Allier.

Un des points d'inquiétude majeur du projet EMILI est la pression sur la ressource en eau. En effet, la quantité d'eau nécessaire au fonctionnement de la mine ainsi qu'à la conversion serait évaluée à 1,2 million de mètres cubes par an. Ce sujet est source d'inquiétude d'autant plus que le département connaît des situations de stress hydrique ces dernières années auxquelles viendraient s'ajouter cette importante consommation en eau risquant d'entraîner des conflits d'usage. Outre les déclarations d'intention et les estimations, nous considérons qu'Imerys n'a pas encore apporté suffisamment de garanties nécessaires sur ce point.

Autre sujet d'inquiétude, la pollution des sols. En novembre 2023, le site d'investigation *Disclose*³ a publié un article dans lequel on apprend que le permis d'exploration d'Imerys a été accordé dans un secteur où les sols et les eaux sont déjà fortement contaminés à l'arsenic et au plomb, en raison de l'activité minière passée. Par endroits le taux en arsenic est sept fois supérieur au seuil autorisé selon GEODERIS et fait craindre un risque de pollution en cas de forage. Ceci interroge fortement quant au devenir de la mine et de ses alentours après l'exploitation.

Par ailleurs, si les batteries lithium-ion permettent de réduire nos émissions de CO₂, l'activité minière d'extraction d'hydroxyde de lithium reste fortement émettrice de gaz à effet de serre. Imerys avance le chiffre de 8 tonnes de CO₂ émises par tonne de lithium extraite, soit deux fois moins que les exploitations de roche dure existante. Le projet devrait donc générer a minima

l'émission de 272 000 tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 60 000 Français.

Enfin, entre la mine, l'usine de concentration du minerai à Saint-Bonnet-de-Rochefort et le site de conversion, la consommation électrique totale serait de 446 000 mégawattheures par an soit l'équivalent de la consommation de la moitié de la population de l'Allier.

UN IMPACT SOCIAL ET LOGISTIQUE A CONFIRMER

L'ouverture de la mine de lithium représente un enjeu logistique important pour le promoteur et les riverains. Imerys indique vouloir effectuer le transport du matériau par conduits souterrains puis par train afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains comme pour la biodiversité et d'aller vers une exploitation minière sans camions.

Le site de conversion étant localisé près de Montluçon, le lithium serait acheminé par le rail en empruntant une partie de la ligne TER Gannat-Montluçon. Or des travaux de renforcement de la ligne sont nécessaires, pour le moment le financement de ces travaux n'est pas assuré, et il faudrait s'assurer que ce trafic fret n'impacte pas le trafic des trains de voyageurs.

D'après le dossier du maître d'ouvrage produit par Imerys, le projet EMILI devrait créer 520 emplois directs et indirects pour la phase de construction, et 1510 directs et indirects, pour l'exploitation, répartis sur les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Cela devra s'accompagner d'un plan de formation ambitieux afin que ces emplois bénéficient en priorité aux demandeurs et demandeuses d'emploi de ces deux départements et ne pas simplement jouer sur le narratif du passé minier du département pour faciliter l'acceptabilité du projet.

Les nombreuses externalités négatives de cette mine vont impacter en premier lieu les riverains. Il faudra donc s'assurer de la mise en place de compensations en direction des populations locales afin d'en enrayer les effets. Sans cela il n'y aura pas d'acceptabilité du projet par la population.

L'IMPORTANCE D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

Le débat public autour de ce projet doit être l'occasion de réfléchir à notre rapport aux mobilités et tendre vers un modèle de société plus sobre. La production de lithium et d'énergie renouvelable doit répondre à des besoins identifiés. Il ne s'agit pas de remplacer la voiture individuelle thermique par une voiture individuelle électrique, mais de réformer en profondeur nos mobilités en favorisant les mobilités douces et collectives ainsi qu'en repensant l'aménagement du territoire.

Et cela d'autant plus que dans un contexte de hausse des besoins en électricité dans les années à venir⁴ combinées notamment aux difficultés rencontrées par la construction de nouveaux EPR censés supporter cette hausse de consommation, il faudra prioriser les usages.

Il faut également prendre en compte l'après-mine. La ressource en lithium n'est pas inépuisable et nécessite des standards élevés d'économie circulaire pour le recyclage des batteries électriques en plus de la prise en compte des impacts environnementaux mentionnés précédemment.

De ce fait, la relocalisation en France sera l'occasion de pousser les consommateurs à prendre conscience des coûts écologiques importants engendrés par notre mode de vie. Ils seront moins enclins à accepter que les impacts générés par la production de lithium à l'étranger s'importent en France. Le concept de "mine propre" n'existe pas, ce projet générera des externalités négatives.

A partir de ce constat la question qui doit animer les débats et être présente à l'esprit des parties prenantes est la suivante : est-ce que l'on accepte que ce projet se fasse au nom de la transition énergétique alors même que le procédé est destructeur de biodiversité ?

Quoi qu'il en soit, le lithium ne résoudra pas tout à lui seul, d'autres métaux sont nécessaires à la transition comme le cuivre, le cobalt ou encore le nickel. Au final le lithium ne représente que 4% du poids d'une batterie électrique.

Au-delà de la question d'ouvrir ou non des mines, ce qu'il faut contrôler en priorité c'est la production de produits finis utilisant ces métaux rares. Si une politique ambitieuse de mobilités amène à réduire l'usage de la voiture au quotidien ainsi que leur nombre, alors à terme la demande en métaux rares cessera d'augmenter.

Enfin, la qualification de projet d'intérêt national majeur par le gouvernement, alors même que la phase de débat public n'est pas clôturée, donne le sentiment d'un coup de force de l'exécutif pour pousser à la réalisation du projet, sans avoir pris réellement le temps de la consultation. De plus, si ce projet est d'intérêt national majeur, sa réalisation ne doit pas être confiée à un opérateur privé, dont l'objectif est par essence la recherche de profits et non pas celle de l'intérêt général.

CONCLUSION

Ce projet pose le dilemme de l'atteinte à la biodiversité, d'une consommation élevée d'eau et d'énergie, de la gestion de déchets, au nom de la transition écologique. Il permettrait d'assurer une production locale de lithium sur un site minier déjà exploité et ainsi éviter d'exporter les externalités négatives liées à cette exploitation, tout cela s'inscrivant dans une logique d'indépendance stratégique.

Si ce projet devait aboutir, il faudrait trouver un système de compensation en direction des populations locales qui seront impactées par cette mine en plus de standards environnementaux très élevés imposés à Imerys afin d'avoir le projet le plus vertueux possible.

Or, jusqu'à présent Imerys n'a pas été en mesure d'apporter de réelles garanties relatives à l'impact de ce projet, en particulier sur l'usage de l'eau, l'impact sur la biodiversité et certains aspects logistiques qui semblent relever pour le moment de la déclaration d'intention.

Enfin, l'enjeu démocratique est primordial sur ce projet or la qualification d'intérêt national majeur avant même la fin du débat public fait peser des doutes sur l'effectivité de la prise en compte de cette parole.

Sources :

1 : IEA. *Mineral requirements for clean energy transitions* : <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions/mineral-requirements-for-clean-energy-transitions>

2 : LIBERATION. *Voitures électriques: le lithium, des méthodes d'extraction en question* : https://www.liberation.fr/environnement/pollution/voitures-electriques-le-lithium-des-methodes-d'extraction-en-question-20221027_35ECAW4WVBGY7K4CN4LIA7SM4U/?redirected=1

3 : DISCLOSE. *Mine de lithium dans l'Allier : le rapport qui dévoile une bombe toxique* : <https://disclose.ngo/fr/article/mine-de-lithium-dans-lallier-le-rapport-qui-devoile-une-bombe-toxique>

4 : BANQUE DES TERRITOIRES. *RTE revoit les besoins d'électricité à la hausse d'ici 2035* : <https://www.banquedesterritoires.fr/rte-revoit-les-besoins-deelectricite-la-hausse-dici-2035>

